

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 OCTOBRE 2020

Ordre du jour :

- Transfert de la compétence PLU à la Communauté de communes
- Validation du Réseau Local d'Espaces Sites et Itinéraires portion Canauloise
- Choix d'un Maître d'œuvre pour l'aménagement du "chemin vert"
- Demande de subvention pour la réalisation de travaux sur le réseau d'assainissement
- Demande de subvention pour la réalisation de travaux sur le réseau d'assainissement
- Indemnité d'administration et technicité (IAT) du personnel
- Prix de location du multi service
- Caution de nettoyage des salles (Covid 19)
- Questions diverses

Présents : M Robert CAHU, Mme Marie TOUREL, M Étienne DÉJARDIN, Mme Sylvie LOVOTTI, M Bruno COLIN, Mme Maria FELINES, M Jean-Marc FROMENT, Mme Catherine PRAVIN, Mme Sylvie VIGNE, M Olivier WERMUTH

Absent : M Sinsay PHOTHIRATH

Pouvoir : néant

Secrétaire de séance : Mme Catherine PRAVIN

Ouverture de la séance à 18h05

Approbation du CR du 20 juillet 2020

1. TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

La loi ALUR (n° 2014-366 du 24 mars 2014 prévoit le transfert aux Communauté de communes la compétence en matière de PLU ou autres documents d'urbanisme. Ce transfert sera effectif le 1^{er} janvier 2021 sauf si 25% des communes représentant au moins 20% de la population de la CC s'y opposent (délibération à prendre entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2020). Voir la circulaire du Préfet jointe. Cette question avait été posée en mars 2017. Le 23 mars 2017 le CM de Canaules s'était prononcé contre le transfert, comme la grande majorité des communes de la Communauté du Piémont Cévenol. Discussion au sein du conseil sur les suites à donner pour Canaules et Argentières qui a le projet de passer à un PLU (Plan Local d'Urbanisme) : révision carte communale ou élaboration d'un PLU. Le PLU est privilégié car il permet de mieux maîtriser l'évolution de l'urbanisme. Cette action est à mener en lien avec les projets de la CCPC d'élaboration du Schéma de cohérence Territorial (SCOT) et la mise en œuvre du Projet Social de Territoire (PST).

Vote : 8 contre le transfert, 2 abstentions

2. VALIDATION DU RESEAU LOCAL D'ESPACES SITES ET ITINERAIRES PORTION CANAULOISE

La loi du 22 juillet 1983 confère aux départements la compétence en matière d'itinéraires de promenades et randonnées. Le département établit à cet effet un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnées (PDIPR). La vocation du PDIPR est d'assurer une protection légale du patrimoine des chemins en garantissant le continuité des itinéraires et en conservant les chemins ruraux. Avec la validation du projet de réseau proposé, les chemins et sentiers seront inscrits au PDIPR. Ils devront, par ailleurs, être transcrits au PLU. Si une voie figurant au PDIPR devait être supprimée ou aliénée, la commune a l'obligation de rétablir la continuité par un itinéraire de substitution équivalent. Le conseil a constaté un manque d'éléments sur les points suivants pour délibérer :

- Trouillas : accord nécessaire car l'itinéraire passe en partie sur terrain privé et des travaux sont requis pour le rendre praticable en permanence (qui réalise ces travaux ?).
- Passage du Rivieli entre Canaules et St Nazaire les Gardies non praticable en permanence : qui réalise ces travaux ?
- Problème de limite de territorialité entre deux propriétaires au niveau de la Pierre Plantée (entre l'Argentières et Logrian).

- Souhait du Conseil Municipal : réhabiliter la Pierre Plantée et la référencer comme site remarquable.

Délibération reportée après réponse de la Communauté de Communes aux points ci-dessus.

3. CHOIX D'UN MAITRE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DU "CHEMIN VERT"

3.1 Les quatre offres de prix remises fin février

Nom des cabinets	Prix € HT	Prix € TTC
Amevia Ingénierie 10 rue de la Bergerie 30100 Alès	8 160,00 €	9 792,00 €
CEREG 115 allée Norbert Wiener 30035 Nimes Cedex 1	15 000,00 €	18 000,00 €
Gaxieu 760 chemin du Mas de la Bedosse 30105 Ales Cedex 1	18 500,00 €	22 200,00 €
Inframed Ingenieurs Conseils 625 av de la Saladelle 34130 St Aunes	12 000,00 €	14 400,00 €

3.2 Conclusions de la Commission

Tenant compte de la relative complexité du dossier, le choix de la Commission Urbanisme Aménagement se porte sur CEREG, mieux disant avec les points forts suivants :

- Présentation du contenu de la mission et de la méthode.
- Equipe avec une juriste.
- Prévoit les relevés topographiques dans son prix.
- Compétences eau, aménagement et réglementaire mises en exergue.

La commission a noté que les choix techniques définitifs dépendront de l'accord des propriétaires concernés. Un problème, même sur une courte partie de l'itinéraire, peut bloquer le projet. Proposition de ne démarrer le travail qu'une fois les préalables sur le tracé résolu. Cette étape est de la responsabilité de la mairie. Un conseil juridique et technique pourrait être demandé au cabinet retenu, en amont de la maîtrise d'œuvre proprement dite.

Vote : 9 pour, 1 abstention

4. DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REALISATION DE TRAVAUX SUR LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Le Schéma directeur d'assainissement élaboré en 2004 prévoyait des travaux pour améliorer le réseau. Plusieurs chantiers ont été réalisés à cette fin depuis 2009, les dernier étant la suppression, en 2017-2018, des bassins de décantation en bas du chemin des Bartasses (dits "Lagune").

Une étude complémentaire, réalisée en 2017-2019 a identifié les points d'entrée d'eaux pluviales dans le réseau. Ses conclusions, en 2019, présentent des travaux à réaliser pour un montant de 230 575 € HT. Ces travaux sont subventionnables par le Conseil Départemental et l'Agence de l'Eau, sur la base des conclusions de l'étude ci-dessus. Nous poserons aussi la question de savoir s'ils sont éligibles à un financement complémentaire au titre de France Relance.

Vote : 10 pour

5. INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET TECHNICITE (IAT) DU PERSONNEL

La mairie verse chaque fin d'année une indemnité "IAT" au personnel titulaire.

Cette indemnité est calculée selon un barème de référence auquel est appliqué un coefficient multiplicateur. Il est proposé que le montant de référence soit multiplié par 3, ce qui permet une indemnité correspondant à un 13^e mois.

Vote : 10 pour

6. PRIX DE LOCATION DU MULTI SERVICE

Des premières réflexions sur le futur "multi service" avec l'Association "1000 cafés", il est ressorti que l'un des éléments de la décision est le prix du loyer qui serait demandé par la mairie au futur preneur.

L'Association "1000 cafés" se charge de l'étude de marché, de l'appui juridique pour la création d'une SARL, de l'appui au recrutement du candidat et de son accompagnement (y compris la formation) jusqu'à obtention de 1 500 € de revenu mensuel par le ou la gérant.e.

Pour ce projet, le loyer ne doit pas être pénalisant tout en ayant une valeur pour le preneur. Après discussion le montant de 100 € de loyer mensuel a été retenu.

Vote : 7 pour, 2 contre, 1 abstention

7. CAUTION DE NETTOYAGE DES SALLES (COVID 19)

La Commission Hygiène Sécurité Prévention des risques a proposé des documents pour la réservation et l'utilisation des espaces publics communaux. Ces documents sont associés à un protocole sanitaire qui demande aux usagers (actuellement les seules associations) une caution de nettoyage et désinfection Covid de 150 €.

Vote : 10 pour

8. QUESTIONS DIVERSES

Information sur la Communauté de Communes Piémont Cévenol (CCPC).

Ces informations sont à mettre systématiquement comme point à l'OJ des conseils municipaux.

Conseil communautaire : Réunions régulières. Les notes de synthèse seront transmises aux membres du conseil municipal pour information.

Premières réunions des commissions thématiques

Communication : En cas d'organisation d'un événement par la commune, passer l'information au plus tard 3 semaines avant pour publication sur le site internet de la CC.

Sports : Présentation des structures sportives mutualisée, de la voie verte et des liaisons avec les grandes villes, de la réhabilitation de la piscine Quissac.

Enfance : Pas d'accès à la piscine de Quissac cette année pour cause de réhabilitation.

Emploi – formation – insertion : Réélection du bureau, aucun événement prévu à cause COVID.

Aménagement de l'espace : Le SCOT sera le principal dossier. La réalisation est confiée à l'Agence d'urbanisme de Nîmes. Démarrage début novembre.

Gestion durable des déchets : Bilan des 6 dernières années : fonctionnement peu transparent du SYNTOMA dont dépendent la majorité des communes de la CCPC. Canaules n'en dépend pas (lié au SITOM Sud Gard). Projet d'accroître l'incinération. Tri souvent mal fait et taxé.

Abandon prévu de la déchetterie de St Bénézet pour une nouvelle déchetterie à Lédignan.

Projet social territorialisé (PST) : Document PST signé en mars 2019 pour 4 ans. Accord de financement par la CAF dans le cadre d'un Contrat enfance jeunesse (CEF) devenu Convention territoriale globale (CTG) incluant les problématiques du logement et de la santé. Charte famille avec la MSA ayant pour objectif de faire participer les habitants de la communauté de communes. Les 3 SIRP de la CCPC sont également signataires du PST. Quatre (4) groupes thématiques sont définis : Animation vie sociale et locale, Enfance, Jeunesse, Bien être des habitants. Les membres de tous les conseils municipaux sont invités à s'inscrire.

Transition écologique et énergétique : Multitude d'actions déjà engagées et à mettre en œuvre principalement au niveau de chaque commune. Appui d'un Conseiller en énergie partagée (CEP) : Gilles Lefranc. Fonctionnement en lien avec le SMEG (Syndicat mixte d'électricité du Gard). Dossier à reprendre par Olivier Wermuth et Bruno Colin.

La question des chats dans le village : Travailler à partir du dossier préparé par Olivier Wermuth pour prise de décision ultérieure.

Téléphone d'astreinte : Attente de réponse à la demande de devis envoyée.

Cartes de visite : nominative pour maire et adjoints, avec logo et informations identiques pour conseillers de sorte que chacun rajoute manuellement son nom.

Recensement général de la population : La commune sera recensée entre le 21 janvier et le 20 février 2021. La coordination est assurée par Marie Tourel assistée de Jeanne Portmann.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 20h45.

La secrétaire de séance, Catherine Pravin